

LE DON DE MOELLE OSSEUSE

Qu'est-ce que la moelle osseuse ?

C'est l'organe qui fabrique les cellules du sang - globules rouges, globules blancs, plaquettes - et les renouvelle régulièrement. Elle se renouvelle elle-même. Elle est répartie dans les os de notre corps et ne doit pas être confondue avec la moelle épinière, qui est une structure nerveuse.

Saviez-vous qu'un don de moelle osseuse est l'espoir d'une guérison ?

Chaque année des milliers de malades, enfants ou adultes, atteints de maladies graves du sang, parfois mortelles, ont besoin d'être soignés par une greffe de cellules souches hématopoïétiques (CSP). Vous pouvez les aider à guérir. La leucémie et d'autres maladies graves du sang, sont causées par un fonctionnement anormal de la moelle osseuse, qui a un rôle vital pour l'organisme. Elle assure la production des cellules qui sont à l'origine des globules rouges, des globules blancs et des plaquettes.

Qu'est-ce que le don de moelle osseuse ?

Il existe deux méthodes de prélèvements des cellules hématopoïétiques :

- dans les os du bassin : la moelle osseuse est prélevée sous anesthésie générale. Cet acte chirurgical simple nécessite environ 48 heures d'hospitalisation,
- par aphérèse (prélèvement des cellules du sang nécessitant l'utilisation d'un séparateur de cellules). Le donneur reçoit pendant 3 (ou 4) jours des injections d'un médicament qui va faire migrer les cellules de la moelle osseuse dans la circulation sanguine et au 4^{ème} (5^{ème}) jour, seules les cellules souches sont recueillies et les autres éléments sanguins sont restitués au donneur. Cette méthode ne nécessite pas d'anesthésie générale ni d'hospitalisation.

Un prélèvement de CSH est planifié 1 à 3 mois à l'avance, ce qui permet au donneur de prendre les dispositions nécessaires et de s'organiser sereinement.

Qui peut donner ses CSH ?

Tous les donneurs en parfaite santé (sans contre-indication à une anesthésie générale) de 18 à 60 ans. L'inscription cependant n'est possible que jusqu'à 50 ans.

Comment trouver un donneur identique pour chaque malade ?

Il s'agit tout d'abord de déterminer l'identité du donneur, son groupage HLA, "carte d'identité moléculaire" de toutes les cellules du corps.

Il existe dans la population un très grand nombre de groupes HLA différents, d'où la difficulté de trouver un donneur compatible : il faut donc grouper et inscrire le plus de donneurs possible (au 31/12/2007 : 154690 donneurs en France)

C'est aussi la raison pour laquelle, par définition, **on ne peut pas demander à s'inscrire pour un seul malade.**

Les donneurs sont inscrits sur un fichier national (FRANCE-GREFFE DE MOELLE).

Par principe, le don est anonyme : le donneur est identifié par un numéro.

La recherche de donneurs pour un receveur est faite informatiquement.

Pour multiplier les chances, les fichiers européens et nord américains (USA, Canada) sont connectés, ce qui représente un potentiel de plusieurs millions de donneurs interrogés pour chaque malade.

Donnez-vous vos CSH ?

Oui, si vous êtes le donneur le plus compatible avec un malade.

La recherche de compatibilité se fait en plusieurs étapes : vous pourrez ainsi être convoqué pour une nouvelle prise de sang (pour préciser votre typage).

Il y a prélèvement de CSH ces différentes étapes ont permis de déterminer quel était le meilleur donneur pour le receveur .

Comment s'inscrire ?

Après avoir bien réfléchi à l'**engagement** que cette inscription implique, en renvoyant le formulaire de consentement au don de moelle ainsi que le premier questionnaire médical succinct, remplis et signés au :
 Secrétariat des donneurs de moelle osseuse EFS Rhône Alpes – Site de :
 Annemasse – 1 route de Taninges – 74100 ANNEMASSE
 Chambéry – BP1112 – 73011 CHAMBERY CEDEX
 Grenoble – BP 35 - 38701 - LA TRONCHE CEDEX
 Metz Tassy – La Ravoire – 74370 METZ TESSY

(Vous pouvez demander ce formulaire par téléphone au secrétariat)

Nous vous donnerons alors un rendez-vous pour un examen médical et une prise de sang pour différentes analyses (groupage HLA, groupe sanguin si inconnu). Nous vous inscrirons alors sur le fichier National.

Notre fichier grenoblois est important : il n'est pas facile pour nous d'entretenir un contact régulier avec nos milliers de donneurs. Aussi demandons-nous à chaque donneur de nous donner plusieurs numéros de téléphone et de ne pas oublier de **nous informer en cas de changement d'adresse**. Le donneur "perdu" était peut-être le donneur compatible avec un malade.

Comment s'organise un prélèvement de moelle ?

Nous contactons le donneur sélectionné par téléphone. Ensemble, nous étudions la date de prélèvement proposée, ses disponibilités et celles du service préleveur. Nous convenons également d'un rendez-vous pour un bilan médical complet avec notamment un entretien avec un anesthésiste, et le prélèvement d'une poche de sang qui lui sera restituée le jour du prélèvement de moelle.

Le seul risque lié au don de moelle est donc celui de l'**anesthésie générale**, qui existe mais reste infime compte tenu des précautions prises. Une assurance spécifique est souscrite pour couvrir tous les dommages éventuels. Le donneur doit confirmer devant le Tribunal de Grande Instance qu'il a bien été prévenu et qu'il accepte ce risque.

Le donneur est hospitalisé la veille du prélèvement en fin d'après-midi. Il ressort le lendemain. Il a généralement un arrêt de travail d'une semaine.

Son employeur a été contacté par courrier.

En tout état de cause, **le donneur ne supporte aucun frais**.

Un dernier point capital à bien considérer avant la décision finale de donner sa moelle : 10 jours environ avant la greffe, le malade subit un traitement préparatif détruisant la totalité de sa moelle osseuse. A ce point du processus, **l'engagement au don doit être considéré comme irrévocable**, sous peine de sanction fatale pour le patient.

DONNER UN PEU DE SA MOELLE OSSEUSE, C'EST APPORTER UN ESPOIR DE GUERISON A UN MALADE CONDAMNE PAR LA LEUCEMIE OU L'APLASIE.

DEVEZ DONNEUR DE MOELLE OSSEUSE !

Appelez au **04 76 42 94 30** ou **04 76 42 94 60** le secrétariat des donneurs de moelle. Merci.

Des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'Agence de Biomédecine à l'adresse www.agence-biomedecine.fr rubrique « Le don de moelle osseuse »